

DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération en date du 24 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

DECIDE

ARTICLE 1 : de conclure un bail de location avec Monsieur Alexandre DUARTE pour un appartement de type Studio (n°3) situé au 2^{ème} étage 23/25, place du Châtelet 63 600 AMBERT avec effet au 28 septembre 2023.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 28 septembre 2023

Guy GORBINET,

Maire d'Ambert –



AR Prefecture

063-216300038-20230928-DEC2309048-AU
Reçu le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023

DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération en date du 24 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

DECIDE

ARTICLE 1 : de conclure un bail de location avec Monsieur Zakaria GHAZALI pour un appartement de type T1 situé au 1^{er} étage 2 impasse des Croves du Mas 63 600 AMBERT avec effet au 2 octobre 2023.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 3 octobre 2023

Guy GORBINET,

Maire d'Ambert –

AR Prefecture

063-216300038-20231003-DEC2310-AU
Reçu le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023